

GRIPPE : LA CAMPAGNE DE VACCINATION EST LANCÉE

La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule jusqu'au 31 janvier 2020.

L'hiver dernier, la grippe a généré 1,8 million de consultations et près de 11 000 hospitalisations. 8 117 décès ont malheureusement pu être attribués au virus (87 % chez les 75 ans et plus).

Le service Santé d'Alès Agglomération, en partenariat avec le centre de vaccination, l'association Reseda, des pharmaciens et des infirmiers, a lancé la campagne de vaccination antigrippale.

La vaccination peut être réalisée par :

- **un médecin** (médecin généraliste ou spécialiste, médecin du travail) exerçant en ville ou dans des établissements de soins publics ou privés,
- **un(e) infirmier(e)**, uniquement avec une prescription d'un médecin ou d'une sage-femme. Toutefois, un(e) infirmier(e) peut vacciner contre la grippe, sans prescription médicale, toutes les personnes majeures pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée,
- **une sage-femme** pour toutes les femmes dans le cadre du suivi gynécologique et de contraception, les femmes ayant un projet de grossesse, les femmes enceintes ou venant d'accoucher. Mais aussi pour les nouveau-nés et l'entourage du nourrisson, c'est-à-dire toute personne vivant avec lui sous le même toit, jusqu'aux 2 mois de l'enfant,
- **un pharmacien volontaire** exerçant en officine (uniquement contre la grippe saisonnière pour les personnes adultes ciblées par les recommandations : personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique),
- **Le centre de vaccination** (qui intervient pour les personnes en difficultés d'accès aux soins et sans couverture sociale), situé 10 quai Boissier-de-Sauvages à Alès.

CETTE ANNÉE
ENCORE,
LA GRIPPE
VA FAIRE
TRÈS MAL.



VACCINEZ-VOUS

PARLEZ-EN À UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ.

65 ans
et +

Personnes atteintes
d'une maladie chronique

Femmes
enceintes

5 bonnes raisons de vous faire vacciner

1 La grippe peut être dangereuse.

Forte fièvre, douleurs, fatigue intense, risque d'hospitalisation... La grippe est une maladie qui peut entraîner des complications graves même chez les personnes en bonne santé.

2 Le vaccin est le moyen le plus efficace de vous protéger.

La grippe est une maladie contagieuse et imprévisible. La vaccination est le premier geste de protection. En étant vacciné(e), vous réduisez le risque d'avoir la grippe.

3 Le vaccin diminue la sévérité de la grippe.

En cas de grippe chez les personnes vaccinées, les symptômes sont atténués. Le vaccin limite les risques de complications.

4 Le vaccin est sans danger.

Le vaccin ne peut pas donner la grippe. Ses effets indésirables sont sans gravité (fièvre modérée ou douleur au point d'injection).

5 Le vaccin vous protège, vous... et votre entourage.

Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.

En complément du vaccin,
apprenez les gestes barrières



Se laver
les mains
régulièrement



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser
un mouchoir
à usage
unique



Porter
un masque
jetable quand
on est malade

Plus d'infos

Téléphone

04 66 34 51 05



A lire aussi